



## carnet d'entretien incomplet lors d'une vente

Par h75, le 18/12/2018 à 21:57

Bonjour,

Particulier achetant un appartement pour mon usage d'habitation principale, je me rends compte que le carnet d'entretien fourni par le vendeur ne mentionne aucunement les travaux lourds réalisés comme le ravalement des façades intérieures et extérieures, la réfection de la toiture...

M'en étant ouvert auprès de mon notaire et de l'agent immobilier représentant le vendeur j'ai reçu pour toute réponse qu'ils ne pouvaient ni l'un ni l'autre obtenir du syndic gestionnaire de l'immeuble d'autres éléments de réponse, et que c'était la seule responsabilité du syndic qui était en cause.

des lors je me demande si:

- le Notaire ou l'agent immobilier mandaté par le vendeur ont une responsabilité pour m'obtenir ces informations?
- le fait de ne pas être en possession de ces éléments constitue t il un manquement informatif susceptible de dénoncer la vente?
- quels sont mes recours pour obtenir ces informations en tant que futur propriétaire de l'appartement?

D'avance merci pour votre réponse